Nations Unies E/ICEF/2022/P/L.29



Conseil économique et social

Distr. limitée 11 juillet 2022 Français

Original : anglais

Anglais, espagnol, français et russe

seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance Conseil d'administration Deuxième session ordinaire de 2022 6-9 septembre 2022 Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Tadjikistan

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 11 436 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 54 209 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2023-2026.

^{*} E/ICEF/2022/22.





Fondement du programme

- 1. La République du Tadjikistan a célébré le trentième anniversaire de son indépendance en 2021. Cet anniversaire a été une excellente occasion de réfléchir aux réalisations passées en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant et d'envisager de manière stratégique les améliorations à apporter pour réimaginer et offrir un avenir à chaque enfant du Tadjikistan.
- 2. Pour remédier aux problèmes socioéconomiques dominants, le Gouvernement tadjik a entamé la mise en œuvre du Programme national de développement à moyen terme 2021-2025 avec le soutien des Nations Unies, notamment de l'UNICEF. Il s'agit d'un document stratégique multisectoriel, axé sur les résultats et pris en charge par le pays, qui met en œuvre la Stratégie nationale de développement 2030 et souligne l'engagement de l'État à accomplir des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Programme national de développement à moyen terme reflète un certain nombre de priorités essentielles liées aux enfants, conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, et jette des bases solides pour le suivi des résultats nationaux en faveur des enfants.
- 3. Le Tadjikistan a une population jeune ; 60,9 % de ses habitants ont moins de 30 ans et 39,6 % moins de 18 ans. Environ 74 % de la population réside dans les zones rurales. L'État s'est engagé à créer les conditions de l'épanouissement des jeunes et considère l'entrepreneuriat des jeunes comme un accélérateur important de la croissance économique et de la création d'emplois, comme le prévoit la Stratégie nationale de développement 2030.
- 4. En 2021, la Banque mondiale a fait passer le Tadjikistan du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu moyen de la tranche inférieure¹. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant a considérablement augmenté, passant de 138,40 dollars en 2000 à 859,14 dollars en 2020 (3 858 dollars en parité de pouvoir d'achat)². Cependant, la croissance économique, qui est principalement alimentée par les envois de fonds, n'a pas permis d'augmenter les revenus ni d'améliorer les possibilités d'emploi³. Les transferts de fonds des migrants représentent un tiers du PIB. En 2019, 90 % des travailleurs migrants tadjiks étaient originaires des zones rurales⁴. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a révélé la précarité des emplois et a affecté négativement le PIB en 2020⁵.
- 5. La proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté national a fortement diminué, passant de 80 % en 2003 à 26 % en 2019⁶. La pauvreté est plus fréquente dans les zones rurales et dans les ménages comptant six enfants ou plus⁷. En 2020, le Tadjikistan avait un score de 0,668 à l'indice de développement humain et était classé 125e sur 189 pays⁸. Le sexe, l'âge et les compétences sont des facteurs de disparité en matière d'emploi.

¹ Bien que la pandémie de COVID-19 ait nui à la consommation et l'investissement des ménages, l'augmentation des exportations d'or a permis d'accroître le PIB et l'Atlas du revenu national brut par habitant.

² Calculs basés sur les données disponibles de 2020, base de données de la Banque mondiale.

³ De 2007 à 2014, le Tadjikistan avait le ratio envois de fonds/PIB le plus élevé au monde. En 2019, les envois de fonds ont représenté 28,6 % du PIB ; voir https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS?locations=TJ.

⁴ Ministère du travail, « Migration et emploi de la population », août 2020.

⁵ Tajstat, « Situation socioéconomique au Tadjikistan pour la période janvier-septembre 2020 », septembre 2020.

⁶ Banque mondiale, « Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population) - Tadjikistan ».

^{7 «} La pauvreté des enfants au Tadjikistan » (en russe), p. 7, http://stat.ww.tj/pages/Child_Poverty_Tajikistan_Rus_Aug2018.pdf.

⁸ Programme des Nations Unies pour le développement, « Dernier classement de l'indice de développement humain », 2020.

- 6. En 2020, le Tadjikistan s'est classé au 137e rang sur 153 pays en ce qui concerne l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes, contre 123e en 2018⁹. En 2019, moins de trois dixièmes des femmes en âge de travailler faisaient partie de la population active, contre plus de 50 % des hommes¹⁰.
- 7. Le Tadjikistan maintient une couverture vaccinale constamment élevée, avec doses administrées à 520 000 enfants chaque année. Néanmoins, plusieurs défis subsistent, avec 1 femme sur 4 qui commence à avoir des enfants avant l'âge de 19 ans et 1 enfant sur 30 qui meurt avant l'âge de 5 ans plus de 8 sur 10 de ces décès se produisent dans la petite enfance. Le système de santé en proie à une pénurie de ressources est souvent débordé. Il se pose d'autres défis tels que la disponibilité des produits essentiels dans les services de maternité et de néonatalogie, le respect des protocoles et des normes, la lutte anti-infectieuse, la sensibilisation des parents aux soins adéquats à apporter aux nouveau-nés, la prévention des maladies et le dépistage précoce des maladies infantiles.
- Le programme d'iodation universelle du sel a permis de combattre la prévalence du trouble dû à une carence en iode chez les enfants et les femmes en renforçant les capacités des services d'inspection et des producteurs de sel en matière de systèmes internes de contrôle et d'assurance de la qualité. Il a été ainsi possible d'atteindre une augmentation de 35 % de la disponibilité de sel adéquatement iodé sur les marchés entre 2018 et 2020. Néanmoins, les régimes alimentaires inadéquats et les infections endémiques continuent d'entraîner des retards de croissance (18 % au niveau national, et 32 % dans la région autonome du Haut-Badakhchan) et l'émaciation (6 %, contre 10 % en 2012)¹¹. Si les mères pratiquent généralement l'allaitement maternel (bien que 36 % seulement des enfants de moins de 6 mois soient exclusivement nourris au sein), la moitié seulement des nourrissons sont initiés aux aliments complémentaires à un âge approprié, et 9 % seulement des enfants âgés de 6 à 23 mois consomment une alimentation optimale pour les nourrissons et les jeunes enfants¹². L'anémie est prévalente chez les moins de cinq ans (42 %) et les femmes en âge de procréer (41 %)¹³. Au nombre des goulets d'étranglement, on peut citer entre autres la capacité institutionnelle limitée en matière de programmes nutritionnels fondés sur des données probantes, le manque de produits nutritionnels et le manque de connaissances et de sensibilisation aux comportements alimentaires sains et aux pratiques d'alimentation et de soins chez les parents et les soignants.
- 9. L'État a progressé dans la réalisation de l'objectif de développement durable 6, puisque 55 % de la population a accès à une eau gérée de manière sûre, contre 38 % en 2016 (81 % ont accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau). Le secteur eau, assainissement et hygiène (WASH) est financé à hauteur de 0,67 % du PIB (54,5 millions de dollars); toutefois, le financement nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable 6.1 et 6.2 est de 213 millions de dollars (2 % du PIB). Des initiatives ont été prises pour réformer le secteur de l'eau, mais il est indispensable de renforcer la gouvernance. Un ménage sur quatre n'a pas accès à une quantité suffisante d'eau. Les zones rurales sont souvent dotées de systèmes d'élimination des déchets peu performants, de réseaux d'assainissement dysfonctionnels et d'un approvisionnement insuffisant en eau courante potable, ce qui oblige les habitants à utiliser l'eau des rivières, potentiellement impropre à la consommation. Les goulets d'étranglement comprennent l'absence d'un cadre WASH, un système de gouvernance fragmenté, des politiques et des stratégies obsolètes,

22-10864 **3/19**

⁹ Forum économique mondial, Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde 2020, http://www3.weforum.org/docs/WEF GGGR 2020.pdf.

Organisation internationale du travail, ILOSTAT, Tadjikistan, Estimation modélisée pour 2019, https://ilostat.ilo.org/data/country-profiles/.

¹¹ Tajstat, Ministère de la santé et Cadre de coopération intérimaire, Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires du Tadjikistan 2017, 2018, http://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR341/FR341.pdf.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

des capacités institutionnelles limitées et des normes WASH archaïques pour les installations sanitaires et éducatives; la dégradation des infrastructures d'approvisionnement en eau et des réseaux d'assainissement; et des capacités de surveillance et de traitement limitées.

- 10. L'investissement dans l'éducation a atteint 5,7 % du PIB en 2019, soit le plus élevé d'Asie centrale. La scolarisation universelle a été atteinte aux niveaux du primaire et du premier cycle du secondaire. Néanmoins, l'accès et le passage au niveau du second cycle secondaire restent inégaux pour les filles et les enfants handicapés, notamment dans les zones rurales. En 2020-2021, 30,6 % des enfants handicapés étaient scolarisés, dont un tiers dans des institutions d'accueil¹⁴. Les filles sont deux fois plus susceptibles que les garçons de ne pas terminer le cycle secondaire, et on enregistre seulement 35 % d'étudiantes dans l'enseignement supérieur¹⁵. L'accent mis par le programme d'enseignement sur l'éducation inclusive doit encore être renforcé, notamment dans l'approche de l'enseignement et de l'évaluation des étudiants handicapés. En outre, l'augmentation prévue d'un demi-million d'élèves du primaire et du secondaire d'ici à 2030 continuera à exercer une pression sur les infrastructures éducatives. En 2020-2021, des réparations majeures étaient nécessaires dans 28,1 % de l'ensemble des établissements scolaires du Tadjikistan, une réhabilitation d'urgence dans 9,4 % (dont 28,1 % des écoles de la région autonome du Haut-Badakhchan), et seulement 55 % des écoles avaient accès à l'eau potable¹⁶.
- 11. La couverture des enfants d'âge préscolaire a dépassé la barre des 12,4 % en 2016, mais seuls 15,3 % des enfants de 3 à 6 ans ont participé à des programmes d'éducation de la petite enfance en 2020-2021, soit le chiffre le plus bas d'Asie centrale ¹⁷. Les chiffres régionaux vont de 45 % à Douchanbé à 7 % dans les districts de subordination républicaine. Les filles représentaient environ 45 % des élèves de l'enseignement préscolaire en 2019, un taux en légère augmentation par rapport à 2011 (43 %) ¹⁸. Si l'État souhaite atteindre l'objectif clair fixé dans la stratégie nationale de développement de l'éducation en matière de scolarisation dans les programmes pour la petite enfance d'ici 2030, il devra mettre tout en œuvre pour tripler le nombre actuel d'enfants âgés de 3 à 6 ans.
- 12. En 2016, l'État a lancé le programme national pour « l'épanouissement des adolescents et leur participation sociale », en mettant l'accent sur l'amélioration de la santé mentale à travers le renforcement du système de soutien psychologique aux adolescentes et aux adolescents, dans les établissements d'enseignement et de soins de santé. Les progrès réalisés en matière de soins médicaux et de soutien psychologique aux enfants, aux adolescents et aux jeunes ne doivent pas occulter le fait que seul un tiers des besoins nationaux dans ce secteur sont satisfaits¹⁹. Parallèlement, 36 % des adolescentes et 32 % des adolescents souffrent de dépression, tandis que 27,5 % des adolescents ne savent pas où chercher de l'aide en cas de troubles émotionnels²⁰. Le taux de suicide officiel est bas, mais de nombreux cas ne sont pas enregistrés en raison de la stigmatisation. Le Tadjikistan est confronté à une coordination insuffisante entre les prestataires de services aux adolescents, à l'absence de définitions claires des rôles et des responsabilités, à une adaptation insuffisante des soins de santé aux besoins des adolescents et à une sensibilisation limitée des adolescents aux services de santé adaptés aux adolescents ou à la santé mentale.

¹⁴ Ministère de l'éducation et des sciences, Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, (EMIS) 2021.

¹⁵ République du Tadjikistan, Stratégie nationale pour le développement de l'éducation, 2021-2030.

¹⁶ Ministère de l'éducation et des sciences, EMIS, 2021.

¹⁷ Ibid

¹⁸ République du Tadjikistan, Stratégie nationale pour le développement de l'éducation, 2021-2030.

UNICEF Tadjikistan, « Rapid Assessment of the system response to adolescents' mental health, including prevention of suicidal behaviour, in the Republic of Tajikistan, Key Results »; Centre de recherche stratégique sous l'égide du Président du Tadjikistan, 2018; UNICEF, « Report on findings of the Adolescent Baseline Study », 2019.

²⁰ UNICEF, « National Study on Adolescents and Youth in Tajikistan », 2018.

- 13. L'État dirige les efforts visant à offrir un apprentissage numérique²¹ et à fournir aux jeunes les compétences du XXIe siècle afin d'améliorer leur employabilité et leur participation active à la société²². Il s'agit d'une étape majeure dans l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement et dans la lutte contre le problème du tiers des jeunes de 15 à 24 ans qui sont déscolarisés et sans emploi ni formation²³. Parmi ceux-ci, on compte neuf fois plus de femmes que d'hommes ; en définitive, le potentiel de travail d'un jeune sur cinq est sous-utilisé.
- 14. En 2016-2017, 1,14 million d'élèves (62 %) étaient membres de conseils d'élèves, généralement mis à contribution lors d'événements publics de masse et de célébrations. Cependant, seuls 16 % des adolescents assistent aux réunions communautaires et 6 % participent aux discussions ou expriment leurs opinions. L'implication systémique des jeunes a le potentiel d'éclairer les politiques et les programmes et de créer des possibilités de développement des aptitudes et des compétences requises pour une pleine participation.
- 15. L'État a fait des progrès significatifs en matière de désinstitutionalisation et de justice pour les enfants. En 2020, les « Baby Homes » (établissements résidentiels d'accueil des enfants) ont été officiellement transformés en centres de soutien aux familles et aux enfants. Le nombre d'enfants placés en institution a diminué de 20 % (de 10 061 en 2016 à 8 099 en 2020)²⁴. La plupart des enfants sont placés en institution en raison de la pauvreté et de la conviction que celles-ci peuvent fournir un meilleur abri et une meilleure nourriture que ce qui est disponible à la maison²⁵. En outre, on estime que les institutions sont mieux équipées pour s'occuper des enfants handicapés.
- 16. Il ressort de l'Enquête démographique et de santé 2017 que 69 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont subi un certain type de discipline violente²⁶, et que 26 % des jeunes ont signalé au moins un incident de violence, y compris la violence physique, la honte ou la violence entre pairs²⁷. La discipline avec violence est légèrement plus fréquente chez les garçons que chez les filles. La violence entre pairs est également très répandue, y compris en milieu scolaire. En 2021, le code des infractions administratives a été modifié pour introduire des sanctions administratives à l'encontre des parents ou des personnes ayant la charge d'enfants qui utilisent la violence contre les enfants ou menacent d'y recourir. Malgré les nombreuses mesures prises par l'État, la violence contre les enfants et à l'égard des femmes est encore souvent considérée comme faisant partie des normes sociales, ce qui dissuade les victimes de signaler les cas.
- 17. Entre 2017 et 2021, le nombre d'enfants condamnés après jugement à une peine de prison a diminué de 34 % (de 175 en 2017 à 116 en 2021)²⁸. Les réformes législatives mises en œuvre n'ont pas suffi à faire évoluer les politiques de justice des mineurs dans le sens des meilleures pratiques internationales²⁹. En 2021, l'État a apporté des modifications au Code de procédure pénale afin de réduire la période de détention préventive des enfants de 72 à 48 heures et de réduire également la durée nécessaire à l'audition des enfants victimes et

22-10864 **5/19**

²¹ La couverture Internet est faible ; en effet, 48 % des adolescents en milieu urbain ont accès à ce service, contre 32 % dans les zones rurales. Les taux sont plus faibles chez les filles (UNICEF et Union européenne, « Rapid Education Needs Assessment », mai 2020).

²² Commission européenne, 21st century transversal skills and deep skills. Skills for Industry Strategy 2030, 2019; Applied Educational Systems, « What are 21st century skills?», 2020.

²³ Tajstat, Labour Force Survey, 2016.

²⁴ Tajstat, Ministère de la santé et cadre de coopération intérimaire, Enquête démographique et de santé du Tadjikistan, 2017.

²⁵ Schmidt, V., « Institutional Violence Against Children: How to Cope with the Inevitable and the Unconquerable », 2017.

²⁶ Tajstat, Ministère de la santé et cadre de coopération intérimaire, Enquête démographique et de santé du Tadjikistan, 2017.

²⁷ UNICEF, « National Study on Adolescents and Youth in Tajikistan », 2018.

²⁸ Cour suprême de la République du Tadjikistan, Statistiques administratives, 2021.

²⁹ UNICEF, « Keeping our Promise to Children: an agenda for action », 2013.

témoins. Cependant, des ressources budgétaires sont nécessaires pour institutionnaliser ces acquis majeurs et à les étendre à l'échelle nationale.

- 18. En 2021, les systèmes de protection sociale ont pris en charge 2,1 millions de personnes vulnérables, principalement avec le concours de l'État pour faire face à l'incidence socioéconomique de la pandémie de COVID-19. Les dépenses totales de protection sociale représentaient 4,3 % du PIB en 2021, contre 5,4 % en 2015³⁰. Il y a un manque de professionnels qualifiés de la protection sociale de tous types, ainsi qu'un manque de sensibilisation aux droits et à l'accès aux services³¹, des difficultés pour obtenir le certificat d'invalidité, et un soutien financier faible et insuffisant, qui ne permet pas l'accès aux aides aux personnes handicapées.
- 19. Avec les récentes initiatives visant à intégrer des engagements quantifiables en matière de droits de l'enfant dans les documents de planification stratégique, dans lesquels les coûts afférents à une infime partie seulement de ces engagements sont correctement évalués, la demande de données de qualité et de modes de financement novateurs est en augmentation. La réforme des finances publiques est en cours, mais la planification et la budgétisation fondées sur des données probantes à tous les niveaux pour concrétiser les priorités stratégiques ne sont pas entièrement en place. La production de données ventilées de qualité sur les enfants reste faible en raison de l'insuffisance des ressources et des capacités, tandis que l'allocation des ressources et les priorités nationales sont à peine liées. Les données qui informent la prise de décision peuvent ne pas être pertinentes ou opportunes, et la culture de la prise de décision fondée sur des données probantes n'est pas encore totalement en place. Il est dès lors possible de renforcer la planification, la budgétisation et le suivi des engagements en faveur des droits de l'enfant sur la base de données factuelles, notamment par les indicateurs des objectifs de développement durable liés aux enfants.
- 20. Il ressort de l'évaluation du programme de pays que pour progresser dans la réalisation des droits de l'enfant, il faut renforcer les systèmes fondés sur des données probantes et l'analyse des données, avec une ventilation supplémentaire pour mettre en évidence les vulnérabilités sous-jacentes, et veiller à ce que l'État et les partenaires de développement utilisent cette analyse pour formuler une réponse à moyen et long terme. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités nationales de suivi et soutenir le développement de systèmes au niveau national. Une enseignement à retenir est l'importance d'utiliser des théories du changement au niveau des réalisations, et des analyses détaillées des risques et des hypothèses pour réorienter la mise en œuvre au fil de l'évolution du contexte et des besoins.
- 21. L'UNICEF bénéficie d'un avantage comparatif en tant qu'acteur crédible disposant de la capacité de réunir les principales parties prenantes. L'UNICEF a une bonne réputation dans le pays et est considéré comme un partenaire de confiance de l'État, de la société civile et des partenaires de développement, qui dispose d'un mandat clair pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant.

Priorités du programme et partenariats

22. Le programme de pays 2023-2026 a pour objectif primordial de permettre aux enfants et aux jeunes, en particulier les plus vulnérables et exclus, de naître et de grandir dans un environnement sain et protecteur, de développer pleinement leur potentiel et de réaliser leurs droits. Le programme national est aligné sur la stratégie nationale de développement 2030 et le plan national de développement à moyen terme 2021-2025, ainsi que sur les politiques et stratégies sectorielles de l'État. Le programme contribuera à la mise en œuvre des

³⁰ Organisation internationale du travail, « Public Expenditure and Institutional Review of the Social Protection Sector in Tajikistan », 2021.

³¹ Seule une université dispense des formations sanctionnées par une licence et un master à l'intention des travailleurs sociaux; l'enseignement professionnel fait défaut.

recommandations du Comité des droits de l'enfant et soutiendra la réalisation des objectifs de développement durable.

- 23. Les partenariats stratégiques continueront de jouer un rôle primordial dans l'obtention de résultats plus équitables en faveur des enfants. Le programme de pays 2023-2026 est fondé sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; L'UNICEF continuera à s'engager dans une programmation conjointe dans des domaines d'intérêt commun avec plusieurs organismes des Nations Unies.
- 24. En sa qualité de grand défenseur des droits des enfants au Tadjikistan, l'UNICEF fédère diverses parties prenantes sur les questions d'importance cruciale pour la réalisation des droits des enfants et des jeunes en adoptant une approche intégrée englobant des activités de communication, de plaidoyer, d'établissement de partenariats, et d'engagement opérationnel.
- 25. Des stratégies de changement fondamentales seront appliquées aux niveaux national et infranational pour lever les obstacles aux droits de l'enfant, notamment le renforcement des systèmes pour ne laisser personne de côté, la transformation numérique et l'encouragement de l'innovation, ainsi que la programmation porteuse de transformations en matière d'égalité des genres. L'UNICEF élargira ses partenariats publics et privés afin de mobiliser des financements en faveur des enfants, de soutenir les politiques et la législation fondées sur les droits de l'enfant, de promouvoir un accès aux services essentiels sur un pied d'égalité, d'investir davantage dans l'analyse et l'utilisation des données et d'influer sur les comportements et les normes sociales.

Survie et épanouissement

- 26. La vision à long terme du changement est que, d'ici 2026, les enfants, les jeunes et les personnes qui s'en occupent, en particulier les plus vulnérables, bénéficient de services de santé, de nutrition, de développement de l'enfant et WASH de qualité et sur un pied d'égalité et adoptent des pratiques de soins appropriées. Ce domaine d'intervention contribue directement aux réalisations 1 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
- 27. Pour ce faire, l'UNICEF s'attachera à 1) améliorer l'environnement propice à la survie et à l'épanouissement en se concentrant sur les politiques nationales, les protocoles, les capacités institutionnelles et les budgets et stratégies de financement fondés sur des données probantes afin de réduire les disparités. Les efforts consisteront notamment à développer les capacités d'analyse et d'utilisation des données pour éclairer la prise de décision et à soutenir les plans d'action visant à améliorer l'allocation et l'efficacité des dépenses dans les secteurs de la nutrition et WASH.
- 28. L'UNICEF aidera l'État à améliorer l'offre de services de santé, de nutrition et WASH au niveau national et infranational. Il s'agira d'améliorer la gestion des déchets de soins de santé et de fournir des équipements médicaux essentiels dans les districts ciblés. Parallèlement, le programme WASH s'appuiera sur les ressources existantes pour améliorer l'accès aux services WASH au niveau des ménages. Le programme adhérera aux approches d'adaptation aux changements climatiques dans le domaine WASH. Les principales lacunes en matière de capacités du personnel de santé seront comblées par des interventions et des programmes de développement des capacités.
- 29. Pour stimuler la demande de services de qualité, l'UNICEF améliorera les connaissances et les compétences des enfants, des jeunes et des personnes qui s'en occupent afin qu'ils adoptent des comportements positifs en matière de santé et de soins. L'UNICEF et l'État produiront des données probantes sur les pratiques parentales, soutiendront une implication accrue auprès des parents ou des personnes ayant la charge d'enfants et promouvront des pratiques clés de soins aux enfants et aux adolescents ainsi que des comportements positifs. L'UNICEF collaborera d'une part avec l'État, et d'autre part avec

22-10864 **7/19**

la société civile et le secteur privé pour mettre au point des modèles financiers mixtes pour les services WASH, la nutrition et la santé mentale.

Apprentissage et compétences

- 30. La vision à long terme du changement est que, d'ici 2026, les enfants et les jeunes bénéficient de possibilités d'apprentissage de qualité et inclusives qui les aident à acquérir des compétences pour une vie utile et productive. Ce domaine d'intervention contribue directement à la concrétisation des réalisations 1, 2 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
- 31. Pour ce faire, l'UNICEF se concentrera sur l'amélioration de l'environnement favorable à l'apprentissage et aux compétences en renforçant les capacités de l'État à consolider les systèmes nationaux aux niveaux central et des districts. L'UNICEF continuera à diriger le forum de coordination du secteur de l'éducation et à soutenir la mise en place de systèmes de gestion des données, en renforçant la capacité des principales parties prenantes à collecter, analyser et utiliser des données ventilées sur les questions relatives aux enfants et aux jeunes. L'UNICEF apportera son soutien à la mise en œuvre, au financement et au suivi de la stratégie pour la jeunesse, ainsi qu'à un cadre réglementaire pour l'éducation de la petite enfance.
- 32. Au niveau de l'offre, l'UNICEF veillera à ce que les enfants et les jeunes, en particulier les filles, bénéficient d'un apprentissage de qualité, inclusif et transformateur basé sur les compétences, leur permettant d'acquérir des compétences adaptées au marché et la capacité de faciliter la transition vers la vie active. Des plateformes et des mécanismes innovants seront créés pour mettre l'informatique et les communications à la disposition des enfants et des jeunes. L'UNICEF travaillera avec l'État pour favoriser des approches de programmation innovantes, en particulier en utilisant les nouvelles technologies, les médias sociaux et le volontariat pour promouvoir l'engagement civique des adolescents en tant qu'agents de changement pour leurs communautés. Les conseils en ligne et les conseils d'élèves seront soutenus afin de fournir des possibilités et des espaces sûrs pour une participation significative. La capacité des centres d'enseignement complémentaire sera développée afin de renforcer les compétences transférables des jeunes. Des services d'orientation professionnelle et de conseil tenant compte des questions de genre seront développés et étendus.
- 33. L'UNICEF stimulera la demande d'un apprentissage et d'un développement des compétences de qualité et inclusifs aux niveaux institutionnel et communautaire, et la possibilité pour les enfants et les jeunes d'exprimer leurs préoccupations et de participer de manière effective à la prise des décisions qui les concernent. L'UNICEF aidera les jeunes et les communautés à améliorer leurs connaissances et leur compréhension de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques. L'UNICEF encouragera l'orientation du soutien parental et les mécanismes de retour d'information de la communauté en se concentrant sur l'apprentissage précoce, l'état de préparation à l'école et la sauvegarde dans l'éducation formelle et supplémentaire. Les campagnes médiatiques et la mobilisation communautaire seront axées sur l'éducation des filles et leur transition vers la vie professionnelle.

Protection de l'enfance

34. La vision à long terme du changement est que, d'ici 2026, les enfants et les adolescents les plus vulnérables et exclus bénéficient de systèmes de protection de l'enfance fonctionnels et tenant compte des questions de genre, qui favorisent l'inclusion, préviennent la séparation, la privation, la violence, les abus, l'exploitation et la négligence et y remédient. Ce domaine d'intervention contribue directement à la concrétisation de la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

- 35. Pour ce faire, l'UNICEF prendra toutes les dispositions utiles pour que les conditions propices à un environnement protecteur soient réunies. Les institutions de protection de l'enfance acquerront la capacité de générer et d'utiliser la pertinence de la preuve, de renforcer la coordination et de mettre en place des mécanismes de suivi fonctionnels pour des systèmes de protection de l'enfance tenant compte des questions de genre et de l'intérêt supérieur de l'enfant. L'UNICEF soutiendra la révision et l'amendement des cadres normatifs et des pratiques de mise en œuvre de la justice pour enfants et de l'aide juridique afin de s'aligner sur les normes internationales en matière de main-d'œuvre sociale, de protection de remplacement, d'enfants en situation de handicap, de travail des enfants, de violence fondée sur le genre et de sécurité en ligne. L'UNICEF soutiendra également la recherche sur l'optimisation du financement de la protection de l'enfance.
- 36. Au niveau de l'offre, l'UNICEF soutiendra le renforcement de la main-d'œuvre des services sociaux afin qu'elle puisse fournir des services aux enfants en tenant compte des questions de genre pour prévenir les séparations, les privations, les violences, la maltraitance, l'exploitation et la négligence y remédier. Un soutien sera également apporté à la mise en place de services minimaux et de systèmes d'orientation pour la protection de l'enfance.
- 37. Pour stimuler la demande, l'UNICEF aidera les enfants et les adolescents vulnérables ainsi que les personnes qui s'en occupent à répertorier les cas de violations des droits de l'enfant, notamment la violence fondée sur le genre, et à les orienter vers les services disponibles. L'UNICEF sensibilisera aux droits des enfants, en particulier des filles, souffrant de handicaps sensoriels et mentaux, afin de garantir l'accès à des services de réadaptation et d'habilitation, et de promouvoir le développement de leur potentiel d'éducation et d'emploi. L'UNICEF va également promouvoir la sécurité en ligne et les pratiques de parentalité positive.

Gouvernance et inclusion

- 38. La vision du changement est que, d'ici 2026, les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient de systèmes de gouvernance inclusifs garantissant une planification, une budgétisation, une mise en œuvre des politiques sociales et un suivi des droits de l'enfant fondés sur des données probantes, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux engagements en matière d'objectifs de développement durable. Ce domaine d'intervention contribue directement aux réalisations 1 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
- 39. Pour ce faire, l'UNICEF se concentrera sur les questions transversales de la pauvreté des enfants en mettant davantage l'accent sur les approches d'intégration multisectorielle afin de mettre en place des systèmes de protection sociale permettant de faire face aux chocs. Il aidera les institutions nationales et infranationales à renforcer leurs capacités à produire et à utiliser des données ventilées de qualité pour planifier et mettre en œuvre de manière cohérente des politiques inclusives en faveur des enfants.
- 40. Dans le cadre du programme « Finances publiques pour les enfants », l'UNICEF s'attachera à renforcer les capacités des départements financiers nationaux et infranationaux et des exécutifs locaux à planifier, coordonner et allouer des ressources pour répondre aux besoins des enfants. Des données solides soutiendront les efforts visant à améliorer la prise de décision, la planification et la budgétisation fondées sur des données probantes, en partenariat avec l'État, les partenaires de développement, les institutions financières internationales et le secteur privé.
- 41. Pour renforcer le système de suivi des droits de l'enfant, l'UNICEF renforcera les partenariats avec les institutions nationales et infranationales de défense des droits de l'enfant pour leur permettre d'assurer le suivi et de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des droits de l'enfant et des engagements pris en faveur des enfants dans

22-10864 **9/19**

le cadre des objectifs de développement durable. L'UNICEF poursuivra son travail avec l'organisme des statistiques et les ministères de tutelle afin d'améliorer la disponibilité des données et leur interopérabilité par des enquêtes auprès des ménages et de systèmes de données administratives.

Efficacité du programme

- 42. La gestion et la coordination du programme seront renforcées par l'amélioration de son efficacité en vue d'accomplir des progrès dans tous les secteurs. Pour ce faire, la planification, le suivi et évaluation, la communication, le plaidoyer et les partenariats, et la préparation constitueront des facteurs clés.
- 43. Dans tous les secteurs, les interventions visant à promouvoir le changement social et de comportement seront essentielles pour produire des données probantes et favoriser la participation aux activités mises en œuvre dans le cadre des programmes en vue de susciter la demande de services au sein des populations les plus vulnérables, tout en faisant la promotion de la transformation des normes sociales en matière d'équité et d'égalité des genres.

Tableau récapitulatif du budget

	(en milliers de dollars des États-Unis)					
Composante du programme	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total			
Survie et épanouissement	1 980	28 647	30 627			
Apprentissage et compétences	2 280	17 738	20 018			
Protection de l'enfance	2 752	3 415	6 167			
Gouvernance et inclusion	1 444	909	2 353			
Efficacité du programme	2 980	3 500	6 480			
Total	11 436	54 209	65 645			

Administration du programme et gestion des risques

- 44. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau du pays. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.
- 45. Le bureau s'attachera à renforcer les capacités et systèmes internes des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, en mettant l'accent en particulier sur le recours à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Des indicateurs pertinents seront mis en place pour contrôler les performances du bureau. Les examens menés à intervalle régulier permettront de déterminer les rectifications et les améliorations à apporter au programme.

- 46. L'UNICEF préside et copréside plusieurs groupes du Conseil de coordination du développement (tels que l'éducation et les finances publiques), contribue à quatre réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et participe activement au Conseil national de développement, créé en 2019 pour faire progresser la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement 2030 et des objectifs de développement durable au Tadjikistan.
- 47. Les principaux risques liés aux résultats escomptés du programme comprennent, sans toutefois s'y limiter :
- a) L'instabilité permanente en Afghanistan, l'escalade du conflit en Ukraine, qui a débuté en février 2022, et les sanctions internationales contre la Fédération de Russie, qui auront des répercussions économiques et sociales majeures sur le Tadjikistan, notamment une récession économique, le chômage et une baisse des envois de fonds. Il pourrait en résulter une instabilité macroéconomique, une baisse de la consommation des ménages et une aggravation de la pauvreté, en particulier pour les groupes vulnérables. À cela s'ajoutent les effets persistants de la pandémie de COVID-19.
 - b) L'incidence des changements climatiques.
- c) L'exode continu et le taux élevé de renouvellement du personnel qualifié (déjà limité) dans divers secteurs sociaux.

Suivi et évaluation

- 48. L'utilisation du cadre de résultats et d'allocation des ressources permettra d'atteindre les résultats prévus en faveur des enfants, et de garantir l'efficacité et le respect des délais. Ce cadre reflète les dispositions du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. S'agissant du plan-cadre de coopération, le Ministère du développement économique et du commerce sera le principal responsable de la planification et du suivi du programme de pays. Les progrès accomplis vers les résultats escomptés seront évalués grâce au suivi des avancées annuelles, aux données et renseignements produits dans le cadre de la collecte de données, aux systèmes de données nationaux, et aux visites de terrain. L'UNICEF veillera à renforcer la production, l'analyse et l'utilisation des données au sein du système statistique national.
- 49. Des plans de travail pluriannuels seront élaborés pour suivre et guider les activités menées conjointement avec l'État. Dans le plan intégré de suivi et d'évaluation figureront les données probantes devant être collectées et exploitées pour améliorer les résultats obtenus et affiner le positionnement stratégique de l'UNICEF. Comme convenu dans le plan d'évaluation chiffré, ces évaluations permettront d'apprécier les progrès réalisés par rapport aux résultats escomptés, de valider les bonnes pratiques et de tirer des enseignements.
- 50. L'UNICEF contribuera au suivi des réalisations accomplies en vertu du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en fournissant des analyses et en formulant des recommandations pour orienter les activités. En outre, l'UNICEF appuiera les efforts nationaux de suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

22-10864 **11/19**

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Tadjikistan et l'UNICEF, 2023-2026

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 5-7, 12, 18-20, 23, 24, 26, 28, 29, 32, 33, 36, 37, 39

Priorités nationales : objectifs de développement durable : 1-5, 8-11, 13, 17 ; Stratégie nationale de développement du Tadjikistan 2030

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : Réalisations 1 à 4

- 1. Développement humain inclusif. D'ici 2026, les systèmes et services de santé, de sécurité alimentaire et de nutrition, d'éducation et de protection sociale sont plus efficaces, inclusifs, tiennent compte des questions de genre et financés de manière adéquate.
- 2. Croissance économique durable, inclusive et verte. D'ici 2026, les institutions publiques et le secteur privé collaborent pour mettre en œuvre des cadres et des actions politiques innovants et tenant compte des questions de genre afin de rendre l'économie plus v erte et de renforcer l'inclusion des groupes vulnérables.
- 3. Gestion intégrée des risques liés au climat et à l'environnement. D'ici 2026, la gestion des ressources naturelles est inclusive et durable, avec des cadres et des actions politiques intégrés pour améliorer l'adaptation aux changements climatiques et les moyens de subsistance des groupes vulnérables.
- 4. Gouvernance axée sur l'être humain et sur l'état de droit. D'ici 2026, la gouvernance est plus inclusive, transparente et res ponsable, et est au service de la protection des droits humains, de l'autonomisation des femmes et de la réduction de la violence et de la discrimination, conformément aux engagements internationaux du Tadjikistan.

Groupes d'objectifs associés au plan stratégique de l'UNICEF : Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : Groupes d'objectifs 1 à 5

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération		Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)				réalisation éi pays : ressou	ndicatif des ress noncée dans le j urces ordinaires R) (en milliers États-Unis)	programme de (RO), autres
des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	« * » précise les indicateurs de résultats qui s'alignent sur les indicateurs de résultats du Plan- cadre de coopération.	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	RO	AR	Total
Réalisation 1 Réalisation 3	1. D'ici 2026, les enfants, les jeunes et les personnes qui s'en occupent, en particulier	Pourcentage de naissances vivantes assistées par du personnel de santé qualifié* NR: 97,3 % (2020) NC: 100 % (2026)	Système d'infor- mation sanitaire	1.1. Les politiques, les protocoles, les capacités institutionnelles et les budgets nationaux sont améliorés afin de fournir des services de santé, de nutrition, de développement de l'enfant et WASH de	Ministère de la santé et de la protection sociale de la population, Organi-	1 980	28 647	30 627

Ę
/IC
EF
/2
022,
/P
L.
29

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) « * » précise les indicateurs de résultats qui s'alignent sur les indicateurs de résultats du Plancadre de coopération.	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	réalisation én pays : ressou	dicatif des ress noncée dans le p nrces ordinaires R) (en milliers États-Unis)	orogramme de (RO), autres
	les plus vulnérables, bénéficient de services de santé, de nutrition, de dévelop- pement de la petite enfance et WASH de qualité et équitables et adoptent des pratiques de soins appropriées.			qualité, intégrés, fondés sur des données probantes et fiscalement viables à toutes les mères, aux nouveau-nés et aux jeunes enfants et adolescents. 1.2. Les prestataires nationaux de services de santé et d'autres services ont amélioré leur compréhension et leurs compétences pour fournir des services et des programmes intégrés de haute qualité en matière de santé, de nutrition, WASH et de développement de la petite enfance. 1.3. Les enfants, les jeunes et les personnes qui s'en occupent disposent de meilleures connaissances et compétences pour adopter des comportements positifs en matière de santé et de soins.	sation mondiale de la santé, Fonds des Nations Unies pour la population, Union européenne (UE), Agence des États-Unis pour le dévelop- pement inter- national, Agence allemande de coopé- ration inter- nationale.			
		Pourcentage de districts ou de divisions administratives équivalentes ayant un taux de couverture vaccinale d'au moins 80 % contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche parmi les enfants de moins d'un an (21-02-L2-04) NR: 100 % (2021)						

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations		Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) « * » précise les indicateurs de			Principaux	réalisation én pays : ressou	dicatif des resso noncée dans le p urces ordinaires R) (en milliers a États-Unis)	rogramme de (RO), autres
Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	résultats qui s'alignent sur les indicateurs de résultats du Plan- cadre de coopération.	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	partenaires ou cadres de partenariat	RO	AR	Total
		NC : 100 % (2026)						
		Proportion d'enfants consommant un régime alimentaire minimal acceptable* NR: 9 % (2020) NC: 25 % (2026)	Examen sectoriel conjoint					
		Pourcentage d'enfants de 24 à 59 mois participant à des activités d'éveil et recevant de l'attention de leurs parents ou des personnes s'occupant d'eux NR: 15 % (2021) NC: 50 % (2026)						
		Proportion de la population utilisant des services de base d'alimentation eau potable gérée de façon sûre* NR: 55 % (2020) NC: 65 % (2026)						
Réalisation 1 Réalisation 2 Réalisation 3	2. D'ici 2026, les enfants et les jeunes bénéficient de possibilités	Pourcentage de jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation* NR: 30 % (2016) NC: 25 % (2026)	Système d'infor- mation sur la gestion des établis- sements	2.1. Les systèmes nationaux aux niveaux central et des districts sont renforcés pour offrir des possibilités d'apprentissage et de développement des compétences mieux	Ministère de l'éducation et des sciences, Centre pour	2 280	17 738	20 018

Į
Ĭ
\Box
Ę
Ħ
\sim
2
2022
Ď
$\overline{+}$
٧
L.2
١,

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) « * » précise les indicateurs de résultats qui s'alignent sur les indicateurs de résultats du Plancadre de coopération.	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	réalisation éi pays : ressoi	ndicatif des ress noncée dans le urces ordinaire: R) (en milliers États-Unis)	programme de s (RO), autres
	d'apprentis- sage de qualité et inclusives qui les aident à acquérir		d'ensei- gnement	financées, fondées sur des données probantes et coordonnées pour la transition de l'école au travail.	l'éducation complé- mentaire, Comité de la jeunesse et des			
	des compétences pour une vie utile et productive. Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire (supplémentaire), par sexe* Taux de participation des jeunes de la de l'éducation et de formation scolaire ou non scolaire (supplémentaire), par sexe* Diameter de les jeunes de les jeunes éde l'éducation et des sciences, inclusif et transformateur, ainsi que de compétences	apprentissage fondé sur les compétences de qualité, inclusif et transformateur, ainsi que de compétences adaptées au marché, afin de passer à une vie	sports, collec- tivités locales, Ministère du dévelop- pement écono-					
		Taux net de scolarisation dans l'enseignement préprimaire* NR: 15,03 % (année scolaire 2020-2021) NC: 30,0 % (2025)	Système d'infor- mation sur la gestion des établis- sements d'ensei- gnement	2.3. La demande d'un apprentissage et d'un développement des compétences de qualité et inclusifs est intégrée aux niveaux institutionnel et communautaire, et les enfants et les jeunes sont habilités à faire entendre leur voix et à	mique et du commerce, société civile, Ministère du travail, des migrations et de			
		Nombre d'adolescentes et d'adolescents participant à des projets d'engagement civique grâce à des programmes parrainés par l'UNICEF NR: 23 000 (2021) NC: 50 000 (2026)	Rapports de projet de l'UNICEF	participer de manière significative aux décisions qui les concernent.	l'emploi, Ministère de l'industrie et des nouvelles techno-			

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations		Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) « * » précise les indicateurs de			Principaux	réalisation én pays : ressou	dicatif des resso concée dans le p crces ordinaires R) (en milliers o États-Unis)	rogramme de (RO), autres
Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	résultats qui s'alignent sur les indicateurs de résultats du Plan- cadre de coopération.	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	partenaires ou cadres de partenariat	RO	AR	Total
		Proportion d'établissements scolaires équipés de : a) services élémentaires d'approvisionnement en eau potable b) services élémentaires d'assainissement c) services élémentaires d'hygiène NR: a) 79 % b) 47 % c) 26 % (2020) NC : a) 80 % b) 70 % c) 70 % (2026)	Rapports de projet de l'UNICEF EMIS		logies, UE, Partenariat mondial pour l'éducation, institutions financières inter- nationales.			
Réalisation 4		3.1. Les institutions de protection de l'enfance ont acquis la capacité de générer et d'utiliser la pertinence de la preuve, de renforcer la coordination et de mettre en place des mécanismes de	Comité national sur les droits de l'enfant, Service des droits de	2 752	3 415	6 167		
	d'un système de protection sociale fonctionnel et tenant compte des questions de genre, qui	Nombre de travailleurs sociaux sous contrat avec l'organisme de services sociaux pour 10 000 habitants NR : 800 (2021) NC : 1 250 (2026)	Ministère de la santé et de la protection sociale de la population	suivi fonctionnels pour des systèmes de protection de l'enfance tenant compte des questions de genre et de l'intérêt supérieur de l'enfant. 3.2. Les institutions de protection de l'enfance	l'enfant, Ministère de la santé et de la protection sociale de la population,			

Į
\mathbf{i}
\circ
Ξ
Ħ
~
2
22
$\stackrel{\sim}{\simeq}$
▽
\vdash
i
12

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) « * » précise les indicateurs de résultats qui s'alignent sur les indicateurs de résultats du Plancadre de coopération.	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	réalisation én pays : ressou	dicatif des resso noncée dans le pi nrces ordinaires R) (en milliers d États-Unis)	rogramme de (RO), autres
auruore	met en avant l'inclusion, prévient la séparation, la privation, la violence, les abus, l'exploitation et la négligence et y remédie.	Pourcentage de filles et de garçons en conflit avec la loi qui font l'objet d'une procédure de déjudiciarisation ou d'une mesure autre qu'une peine privative de liberté NR: 0 % (2021) NC: 10 % (2026)	Cour suprême, Bureau du Procureur général, Tajstat	disposent des capacités pour soutenir l'expansion de l'accès et de l'utilisation de services sociaux tenant compte des questions de genre pour les enfants, les adolescents et les familles vulnérables, en mettant l'accent sur la prévention par l'intermédiaire d'un corps des travailleurs sociaux professionnalisé et à des systèmes d'information intégrés de gestion des cas. 3.3. Les enfants et adolescents vulnérables et les personnes qui s'en occupent sont en mesure d'identifier les cas de violation des droits de l'enfant, y compris la violence fondée sur le genre, sont au courant des services disponibles et ont la possibilité de demander de l'aide.	Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère de la justice, Ministère des finances, Ministère du travail, des migrations et de l'emploi, Assemblée nationale, organisme de statistiques, Bureau du procureur, Cour suprême, forces de l'ordre			
Réalisation 1 Réalisation 4	4. D'ici 2026, les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient	Nombre d'enfants couverts par des systèmes de protection sociale NR: 172 506 (2021) NC: 690 000 (2026)	Ministère de la santé et de la protection sociale de la population, Caisse de	4.1 Les institutions nationales et infranationales disposent de capacités accrues pour planifier et mettre en œuvre de manière cohérente des régimes et des mécanismes de protection sociale fondés sur des données probantes,	Comité national sur les droits de l'enfant, Service des droits de l'enfant,	1 444	909	2 353

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) « * » précise les indicateurs de résultats qui s'alignent sur les indicateurs de résultats du Plancadre de coopération.	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	réalisation én pays : ressou	rces ordinaire	sources, par programme de s (RO), autres de dollars des Total
	de systèmes de gouvernance inclusifs garantissant une planification, une budgétisation, une mise en œuvre des politiques sociales et un suivi des droits de l'enfant fondés sur des données probantes, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux engagements transposés au niveau national en matière d'objectifs de développement durable.	Le système national de protection sociale est prêt à répondre à une crise NR: pas prêt (2021) NC: prêt (2026) Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) (objectif de développement durable 1.a.2)* NR: Éducation 19,9 %; Santé 8,4 %; Protection sociale 14,8 % (2021) NC: Éducation 22,3 %, Santé 9,8 %, Protection sociale 15,4 % (2026)	pré- voyance sociale et de retraite Ministère de la santé et de la protection sociale de la population, Comité des situations d'urgence, Caisse de pré- voyance sociale et de retraite Ministère des finances	intégrés et adaptés aux chocs au profit des enfants vulnérables et de leurs familles. 4.2 Les départements nationaux et infranationaux de la gestion financière et les exécutifs locaux ont amélioré leurs capacités à planifier, coordonner et allouer des ressources de manière efficace et équitable au profit des enfants les plus vulnérables. 4.3 Les systèmes et mécanismes nationaux et infranationaux de surveillance des droits de l'enfant sont renforcés afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des objectifs de développement durable, d'étayer les politiques fondées sur des données probantes et de garantir la responsabilité de tous à l'égard des violations des droits des enfants.	organisme de statistiques, Ministère des finances, Ministère du développement économique et du commerce, Ministère de la santé et de la protection sociale de la population, Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère de la justice, Ministère du travail, des			

Į
$\overline{}$
\mathbf{C}
Ę
ு
17
022
ij
Ť
$\dot{\mathbf{A}}$
L.2
3

Montant total des ressources						11 436	54 209	65 645
	4. Efficacité accrue du programme	Indicateurs de performance standards	Module d'évalu- ation des résultats de l'UNICEF	Coordination du programme : relations publiques ; planification, suivi et évaluation ; plaidoyer et partenariats.		2 980	3 500	6 480
		Niveau de mise en œuvre du mécanisme permanent de coordination des droits de l'enfant NR: Score 2 (2021) NC: Score 3 (2026)	Comité national sur les droits de l'enfant		société civile, Institutions financières inter- nationales, entités des Nations Unies			
		Pourcentage d'indicateurs des objectifs de développement durable liés aux enfants pour lesquels des données récentes sont disponibles NR: 68 % (2021) NC: 75 % (2026)	Tajstat		migrations et de l'emploi, Assemblée nationale, milieu univer- sitaire,			
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) «* » précise les indicateurs de résultats qui s'alignent sur les indicateurs de résultats du Plancadre de coopération.	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	réalisation én pays : ressou	indicatif des ressources, par énoncée dans le programme de ources ordinaires (RO), autres (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)	